

Formulaire d'engagement de l'école

Le programme Artistes à l'école appuie les expériences d'apprentissage enrichi en arts par l'entremise d'artistes manitobains qui travaillent avec les élèves en salle de classe, de la prématernelle à la 12^e année dans les écoles du Manitoba. L'objectif du programme est de motiver et d'encourager les élèves à réaliser leur plein potentiel, à reconnaître leur rôle dans la collectivité et à valoriser l'importance des arts.

Les candidats (artistes, gardiens du savoir autochtone, groupes artistiques, organismes artistiques) qui posent leur candidature en vue d'obtenir une subvention dans le cadre du programme Artiste à l'école doivent avoir un partenariat confirmé avec une école répertoriée dans le [First Nations Operated School Directory](#) (répertoire des écoles gérées par les Premières Nations) ou dans le [Répertoire des écoles et des établissements de formation professionnelle du Manitoba](#).

Pour que la demande de subvention soit traitée, un formulaire d'engagement de l'école doit être rempli et signé par le directeur ou la directrice de l'établissement d'enseignement partenaire du Manitoba.

L'école partenaire doit remplir et retourner ce formulaire au candidat avant la date limite de demande du programme afin qu'une seule demande de subvention soit soumise par voie électronique par le candidat. Nous recommandons que l'école participante conserve une copie du formulaire d'engagement de l'école dûment rempli et signé, pour ses dossiers.

Veuillez lire les lignes directrices du programme Artiste à l'école, dans l'aperçu du formulaire de demande, avant de compléter ce formulaire. Ce document est disponible dans le site Web du Conseil des arts du Manitoba à https://artscouncil.mb.ca/wp-content/uploads/2018/12/AiS_Preview_Guidelines_FR-V01-ES.pdf

Formulaire d'engagement de l'école

Dates limites pour les demandes

- 5 juin : pour les projets devant avoir lieu entre septembre et la fin mai de l'année scolaire suivante.
- 5 octobre : pour les projets devant avoir lieu entre janvier et la fin mai de l'année scolaire en cours.

Annnonce des résultats

- Date limite du 5 juin – mi-août
- Date limite du 5 octobre – mi-décembre

Veillez noter :

- Une école ne peut faire partie que d'une seule demande par date limite.
- Une école ne peut participer qu'à un seul projet par année scolaire.

Si une demande n'est pas retenue:

- il est possible de présenter une demande avant la prochaine date limite;
ou
- l'école peut décider de s'associer à un autre artiste qui peut présenter une nouvelle demande pour une autre date limite.

Formulaire d'engagement de l'école

Responsabilités

Directeur ou directrice d'école

- approuve et signe le formulaire d'engagement de l'école.
- comprend que si la demande de subvention est acceptée, son école devra aussi signer une entente de financement.
- reconnaît que tous les fonds de la subvention seront versés au candidat et qu'aucune somme ne sera versée à l'école par le CAM en vertu de ce programme.
- comprend que les artistes, les gardiens du savoir autochtone et les collaborateurs participant au projet travaillent indépendamment de l'administration de l'école (les enseignants sont légalement responsables des élèves et doivent être présents dans la salle de classe en tout temps).
- établit, approuve et maintient les exigences d'habilitation requises par l'école pour chacun des participants au projet inscrit sur ce formulaire.
- reconnaît qu'il appartient à l'école d'établir qui travaillera avec les élèves dans leurs salles de classe et sous quelles conditions, notamment ce qui concerne le candidat et tout autre collaborateur appelé à participer au projet.
- coordonne le paiement des contributions au projet apportées par l'école et la division scolaire au responsable du projet (candidat), s'il y a lieu.
- comprend que le CAM agit principalement comme bailleur de fonds dans le cadre de ce programme et n'est pas responsable de toute action, défaut d'agir ou négligence de tout artiste ou collaborateur, école, membre du personnel scolaire, élève ou autres en lien avec la participation de l'école au présent programme.
- soumet le rapport final.

Personne-ressource de l'école

- devra soumettre le formulaire d'engagement de l'école dûment rempli et signé au candidat (et en conserver une copie).
- assure la gestion de l'horaire scolaire et veille à ce que tous les documents nécessaires soient remplis et remis conformément à la demande.
- coordonne, avec le candidat, la planification en cours, la salle de classe et les séances de perfectionnement professionnel.
- informe l'artiste responsable des politiques de l'école à l'égard des codes de conduite, de la matière, du contenu et de la langue, avant le commencement du projet.

Formulaire d'engagement de l'école

- accueille l'artiste à titre d'invité spécial dans l'école et dans la collectivité.
- soumet le rapport final.

Enseignants

- sont légalement responsables de leurs élèves et doivent donc être présents en tout temps dans la salle de classe.
- devront préparer les élèves à la visite de l'artiste.
- partagent les renseignements sur les élèves ayant des besoins particuliers et veillent à soutenir ces élèves lors des activités dirigées par l'artiste.
- soutiennent l'artiste dans sa démarche visant à instaurer un climat qui favorise l'implication active des élèves dans le projet.
- interviennent en cas de problèmes de comportement précis chez un élève.
- soumettent le rapport final.

Candidat

- fournit les documents exigés par l'école à l'intention de la direction afin que soit approuvée, sur le formulaire d'engagement de l'école, la liste des participants au projet qui seront appelés à travailler avec les élèves.
- soumet sa demande au Conseil des arts du Manitoba.
- fournit à la personne-ressource de l'école une copie de la demande de subvention.
- coordonne les activités avec les autres collaborateurs.
- rencontre la personne-ressource et les enseignants de l'école pour planifier le concept du projet, les horaires, les activités et les séances de perfectionnement professionnel.
- discute des besoins inhérents au projet (matériel d'artiste, location d'équipement, etc.) avec la personne-ressource de l'école.
- avise l'école de tout changement à la liste originale des collaborateurs approuvée par l'école.
- communique avec le consultant de programmes du CAM pour faire approuver tout changement important au projet et soumet tous les documents nécessaires exigés par le CAM.
- soumet le rapport final.

Formulaire d'engagement de l'école

Section A – À remplir par le candidat

Renseignements sur le candidat :

Prénom

Nom de famille

Courriel

N° de téléphone

Titre du projet/de l'atelier :

Date de début du projet :

Date de fin du projet :

Formulaire d'engagement de l'école

Section B – À remplir par l'école

École

Division scolaire

Adresse

Village/Ville/Réserve

Code postal

Courriel

N° de téléphone

N° de télécopieur

Directeur ou directrice d'école :

Prénom

Nom de famille

Courriel

N° de téléphone

Personne-ressource de l'école :

Prénom

Nom de famille

Courriel

N° de téléphone

Formulaire d'engagement de l'école

Section B – À remplir par l'école (suite)

Nombre de professeurs

Nombre d'élèves

Nombre de salles de
classe

Niveau(x) scolaire(s)

Nombre de bénévoles

Veillez soumettre un résumé du projet/de l'atelier. (maximum de 50 mots)

Quel a été votre apport à la rédaction de cette demande, en collaboration avec l'artiste? (maximum de 50 mots)

Avez-vous déjà travaillé avec le candidat? Comment ce travail étoffera-t-il l'expérience précédente des élèves ayant déjà travaillé avec un artiste, s'il y a lieu? (maximum de 100 mots)

Formulaire d'engagement de l'école

Section B – À remplir par l'école

Énoncé éducatif

Les demandes présentées en vertu du programme Apprentissage – Artistes à l'école seront évaluées par un jury d'artistes et d'enseignants qui examinera les critères pondérés suivants :

- Valeur artistique 30 %
- Valeur éducative 25 %
- Inclusion régionale 25 %
- Répercussions 10 %
- Faisabilité 10 %

1. Valeur éducative 25 % : Décrivez en quoi ce projet enrichira l'apprentissage des étudiants. (maximum de 500 mots)

- respecte le caractère unique, la diversité et les besoins de tous les élèves et leur collectivité
- élargit la compréhension de différentes perspectives
- place les élèves au centre du coapprentissage et de la cocréation
- favorise l'apprentissage transformateur
- appuie les activités artistiques qui mettent en valeur :
 - les langues autochtones et française ainsi que d'autres langues, identités, collectivités et cultures
 - les artistes et les collaborateurs militant en faveur de l'équité

Remarque : Cela comprend un lien avec les cadres en éducation artistique du gouvernement du Manitoba.

Formulaire d'engagement de l'école

2. Répercussions 10 % : Décrivez les répercussions potentielles du projet sur les élèves, les enseignants, l'école et la collectivité en général. (maximum de 250 mots)

- assure à l'élève un accès à une vaste gamme d'expériences artistiques
- favorise une influence durable sur l'apprentissage des élèves et des enseignants
- approfondit les connexions créatives (élèves, artistes, enseignants, administrateurs et collectivités)
- favorise les collaborations au sein de la collectivité (ressources et possibilités créatives).

Formulaire d'engagement de l'école

- 3. S'il y a des éléments qui n'ont pas été abordés et qui sont essentiels à la compréhension du projet, veuillez les indiquer ici.** N'utilisez pas cet espace pour ajouter des informations liées à des questions posées précédemment. (maximum de 250 mots)

Formulaire d'engagement de l'école

Section B – À remplir par l'école

Budget

Les artistes peuvent faire une demande de financement pour couvrir la totalité des dépenses admissibles du projet. Les écoles et les divisions scolaires peuvent aussi contribuer au financement pour couvrir les dépenses de projet additionnelles ou non admissibles.

Projets de trois ans :

Les écoles doivent offrir des occasions aux enseignants participants de participer à des séances de planification de projet avec les artistes et les gardiens du savoir autochtone, y compris :

- l'orientation et la planification initiales
- la planification intermédiaire pour les séances d'établissement de contact avec les élèves
- le rapport final

École/division scolaire : Contribution au projet en échange de biens ou de services (s'il y a lieu)

Description	Contribution	École	Division
		Montant	Montant
Temps personnel accordé à l'enseignant (pour les réunions et le perfectionnement professionnel)	En nature		
Excursions pour les élèves (autobus, admission, etc.)	En nature		
Matérielle	Financière		
	En nature		
Autre			
	Financière		
	En nature		
Total			

Formulaire d'engagement de l'école

Section B – À remplir par l'école

Approbation pour le travail dans les écoles

Il incombe à l'école de décider qui travaillera avec les élèves dans leurs salles de classe. Les demandes seront considérées comme inadmissibles si elles comportent des noms d'artistes, de gardiens du savoir autochtone ou de collaborateurs qui n'apparaissent pas sur le formulaire d'engagement de l'école et qui n'ont pas été approuvés.

Pour approuver la participation de personnes à un projet, les écoles peuvent demander :

- un rapport de police ou un rapport d'antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables à jour et une vérification du registre concernant les mauvais traitements (dans les 12 mois)
- des renseignements supplémentaires auprès des personnes ne possédant pas de registre concernant les mauvais traitements, de rapport de police ou de rapport d'antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables ou qui ont été accusées ou trouvées coupables d'une infraction criminelle ou autre

Dresser la liste des artistes, des gardiens du savoir autochtone et des collaborateurs approuvés qui participent au projet :

1.

Prénom

Nom de famille

2.

Prénom

Nom de famille

3.

Prénom

Nom de famille

4.

Prénom

Nom de famille

5.

Prénom

Nom de famille

Formulaire d'engagement de l'école

Déclaration de l'école

Au nom de l'école, je, soussigné(e), confirme ce qui suit :

- J'ai lu les lignes directrices du programme Artiste à l'école dans l'aperçu du formulaire de demande.
- Je reconnais que ce formulaire représente l'engagement de l'école à l'égard de ce projet.
- Je confirme que les renseignements ci-dessus sont exacts.
- Je comprends que ce formulaire sera revu par un jury de pairs dans le cadre de la demande présentée en vertu du programme Artistes à l'école.
- Je déclare que toutes les personnes (artistes, gardiens du savoir autochtone et collaborateurs) mentionnées dans ce formulaire se sont conformées aux exigences de l'école et sont en mesure de travailler avec les élèves.
- Je comprends que le CAM agit principalement comme bailleur de fonds dans le cadre de ce programme et n'est pas responsable de toute action, défaut d'agir ou négligence de tout artiste ou collaborateur, école, membre du personnel scolaire, élève ou autres en lien avec la participation de l'école au présent programme.
- Je comprends que si la demande de subvention est acceptée, l'école devra aussi signer une entente de financement.
- Je reconnais que tous les fonds de la subvention seront versés à l'artiste agissant comme candidat et qu'aucune somme ne sera versée à l'école par le CAM en vertu de ce programme.

Signature du directeur ou de la directrice
(au nom de l'école)

Date